



# Liste des Adhérents

Liste alphabétique au 01/09/2012

## MEMBRES ACTIFS :

### Professionnels du tourisme

Afest • Aflyht • ANVM • CDT du Gard • Centre des monuments nationaux • Clévacances • CNLTA • Communauté de Communes du Pays Viganais • Conseil Général des Alpes de Haute Provence • Conseil Général des Hautes Alpes • Conseil régional de Basse Normandie • Conseil Régional de Provence Alpes Côte d'Azur • CRDT Auvergne • CRT Provence Alpes Côte d'Azur • CRT Riviera Côte d'Azur • Fédération Nationale des Gîtes de France • FFTST • FNHPA • FRPAT Bretagne • Haute Alsace Tourisme • Hérault Tourisme • Ile de la Réunion Tourisme • Loire Atlantique Tourisme • Offices de Tourisme de France • Rhône-Alpes Tourisme • RN2D • SNAV • SNECAC • Synhorcat • UMIH • Unat

### Associations de personnes handicapées

Association des Paralysés de France • Association Valentin Haüy • Cap Horizon • Ccas • Cemaforre • CNPSAA • Coordination Handicap Normandie • Fédération des Aveugles de France • FFAAIR • FF Handisport • GIHP Aquitaine • GIHP National • GIMC • Synergihp • Synergihp Bretagne • Unapei • UNISDA • Voir Ensemble

## PRESTATAIRES :

Accèsmétrie • Amarylly • Anae • Association Bol d'Air • Association Jaccede.com • Camping de Maubuisson • Cartel Matic • Domaine Nature • Dominique Rabet Consultant • Euro Piscines Services • François Tourisme Consultants • Frédéric Dumez Consultant • Handicap.fr • Handibat Développement • Handi Loisirs • ID Croisé / voyageons-autrement.com • IRM • Kernix • Media Plus Communication • O'Hara • Taxis G7 • TCA Conseil

## ORGANISMES DE FORMATION :

Actif • Cèpière Formation • EPH • Infa

## PERSONNE QUALIFIÉE :

Cyrille Robert Broux • Jean-Pierre Issartier

## MEMBRES D'HONNEUR :

Annie Bertholet • Edith Madet • Denis Mangado

## PARTENAIRES :

AFNOR • ANCV • Atout France • Conseil National du Tourisme • Keroul • Ministère de la Culture et de la Communication • Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme • Ministère de l'Ecologie, du Développement Durable et de l'Energie • Ministère des Affaires Sociales et de la Santé • OITS • Pavillon Bleu



Le label «Tourisme & Handicap» a pour objectif d'apporter une information fiable, descriptive et objective de l'accessibilité des sites et équipements touristiques en tenant compte des quatre types de handicaps majeurs : moteur, visuel, auditif, mental et de développer une offre touristique adaptée et intégrée à l'offre généraliste. Ces actions favorisent également la clientèle familiale et les séniors.

Il s'agit d'une démarche volontaire des professionnels du tourisme et prestataires de service souhaitant recevoir la clientèle en situation de handicap.

Pour effectuer une demande de label, les professionnels doivent s'adresser à leur D.I.R.E.C.C.T.E, l'instance régionale « Tourisme et Handicap » représentant le Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme.

Après visite des évaluateurs et instruction du dossier, le label peut être accordé, pour une durée de 5 ans, pour 2, 3 ou 4 déficiences.

Dès la création du Label en 2001, un réseau d'évaluateurs, issus des associations représentant les personnes handicapées et des instances touristiques, a été mis en place dans tous les départements ou régions. Ces évaluateurs sont spécialement formés aux exigences du Label T&H.

Proches du terrain, les instances régionales (Directe, CRT) et départementales (CDT, ADT, ADRT, Conseils Généraux...) assurent une aide constante et personnalisée auprès des professionnels volontaires.

L'Association Tourisme et Handicaps assure l'unité nationale du dispositif.

Elle propose, en location, une plaque aux couleurs du Label national, permettant ainsi aux professionnels une meilleure lisibilité des démarches accomplies en faveur des personnes handicapées et un repère fiable pour les clientèles.

Au 30 juin 2012,  
4634 sites touristiques  
ont été labellisés.

Informations complémentaires sur  
[www.tourisme-handicaps.org](http://www.tourisme-handicaps.org)



Association Tourisme & Handicaps  
43, rue Marx Dormoy - 75018 Paris  
Tél. : 01 44 11 10 41  
Site : [www.tourisme-handicaps.org](http://www.tourisme-handicaps.org)  
E-Mail : [tourisme.handicaps@club-internet.fr](mailto:tourisme.handicaps@club-internet.fr)

# Tourisme & Handicaps



Pour une meilleure  
accessibilité  
des sites touristiques

[www.tourisme-handicaps.org](http://www.tourisme-handicaps.org)



## Les missions de l'association

L'association « Tourisme et Handicaps » œuvre pour l'accès aux loisirs, à la culture, aux vacances et au tourisme des personnes en situation de handicap.

### Ses principales missions :

- Sensibiliser les professionnels du tourisme à l'accès aux vacances et aux loisirs de ces clientèles par tout moyen, notamment : enquêtes, études, formations, expertises, expositions, colloques, publications...
- Mettre en œuvre et gérer des dispositifs permettant la promotion des politiques d'accès aux vacances et aux loisirs.

### Ses membres :

L'association est composée de professionnels du tourisme et d'associations représentant les personnes en situation de handicap.

Les adhérents sont des personnes morales de droit public ou privé dont les objectifs correspondent à ceux poursuivis par l'association, et des personnes physiques qualifiées dans le cadre des objectifs de l'association.

L'association «Tourisme & Handicaps» est soutenue dans son action par :

- Ministère de l'Artisanat, du Commerce et du Tourisme
- Ministère de la Culture et de la Communication,
- Agence Nationale pour les Chèques Vacances.

## Ses travaux

### ● Publications

L'association a participé à l'élaboration de deux ouvrages :

- **Tourisme & Handicap : Réussir l'accueil pour la mise en accessibilité des prestations touristiques** (édition ODIT France - 2005)
- **Guide de savoir faire - étude de marché : adapter l'offre touristique aux handicaps.** (Edition Atout France – novembre 2009)



D'autre part, l'association publie un bulletin d'information sur ses actions et des informations pratiques sur l'accessibilité à destination des professionnels du tourisme. Elle édite également un supplément semestriel sur les sites labellisés.

### ● Label Tourisme & Handicap

La mise en place du label Tourisme & Handicap, en mai 2001, a ouvert la voie à une information fiable pour les personnes handicapées.

En effet, le label Tourisme & Handicap est attribué aux équipements de loisirs et de vacances volontaires pour une démarche d'accueil des personnes en situation de handicap.

Le Label Tourisme et Handicap est une marque nationale, propriété de l'Etat, dont l'animation et l'attribution ont été confiées à l'Association Tourisme et Handicaps.

### ● Formation

- Dans le cadre du nouveau BTS Tourisme 2012, la thématique liée à l'accessibilité et à l'accueil des personnes en situation de handicap dans les lieux touristiques ont été prises en compte.
- Formation des évaluateurs pour l'attribution du label «Tourisme & Handicap».
- Actions de sensibilisation dans les formations en lien avec les métiers de l'hôtellerie et de la restauration.

### ● Développement de l'information au sein de l'Europe

Adhère au OITS (Organisation Internationale du Tourisme Social), l'association coordonne des rencontres européennes, voire mondiales, afin de permettre des échanges entre les organismes qui œuvrent sur la thématique Tourisme et Handicap.



## Un enjeu pour l'industrie touristique

L'accès aux équipements et aux activités touristiques des personnes présentant une gêne, ou un handicap, représente à la fois un enjeu social et économique.

Une enquête réalisée pour le compte de l'Agence française d'ingénierie touristique en 2001 a estimé que le nombre de personnes souffrant de déficiences (motrices, sensorielles, intellectuelles...) au sens large, dans la vie quotidienne atteint près de 40% de la population (22 millions, en y incluant les personnes âgées), les personnes momentanément immobilisées et les personnes souffrant de déficiences cardiaques, rénales, respiratoires...

La tranche d'âge la plus touchée par le phénomène est celle des personnes de 60 ans et plus (74%) suivie par les 20-59 ans (26%).

Les déficiences motrices sont dominantes, mais la proportion des personnes ayant des difficultés à se déplacer reste limitée à 25%, le recours à des transports adaptés étant lui-même limité à moins de 3% des personnes.

Les pratiques de départ en vacances, les activités culturelles ou sportives sont comparables à celles des valides.

Elles dépendent de l'âge et des revenus : 20% des personnes souhaiteraient partir plus souvent, ce qui présente un marché potentiel à exploiter.